



Compilation des enjeux soumis dans le cadre de la consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder

Projet de construction du parc éolien Lotbinière Ndakina sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Lotbinière
par
Parc éolien Lotbinière Ndakina S.E.C.

3211-12-266

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

8 octobre 2024

LE PROJET

Le projet de construction du parc éolien Lotbinière Ndkina est développé par Parc éolien Lotbinière Ndkina S.E.C., une société en commandite formée d'Innnergex énergie renouvelable inc., de la municipalité régionale de comté (MRC) de Lotbinière et des Conseils des Abénakis d'Odanak et de Wôlinak. Il prévoit l'installation de 18 éoliennes, pour une puissance installée de 100 MW, ainsi que l'installation d'infrastructures et d'équipements nécessaires à l'exploitation d'un parc éolien, dont un réseau de chemins d'accès, un réseau collecteur et un poste de raccordement au réseau d'Hydro-Québec. Ce projet serait situé en terres privées, à l'exception de certaines emprises de chemins municipaux. Le territoire visé se retrouve presque entièrement en milieu agricole, nécessitant une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation de ces terres à des fins autres que l'agriculture. Le projet s'étend dans la MRC de Lotbinière et pourrait potentiellement s'étendre sur les territoires des municipalités de Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Leclercville, Lotbinière et Saint-Antoine-de-Tilly.

Le projet vise à répondre au processus d'appel d'offres lancé par Hydro-Québec en 2023, permettant notamment de combler les besoins énergétiques additionnels de la province en raison de la croissance de la consommation du secteur industriel et de l'électrification de l'économie québécoise, ainsi que de remplir les cibles québécoises de carboneutralité d'ici 2050. L'échéancier de l'initiateur prévoit le début des travaux en 2027, pour une mise en service en 2028.

LE CONTEXTE LÉGAL

La Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) prévoit qu'après avoir reçu la directive du ministre, l'initiateur du projet doit publier un avis annonçant le début de l'évaluation environnementale du projet et son dépôt sur le Registre des évaluations environnementales.

Cet avis doit également mentionner que toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit, des enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, par le biais d'une consultation publique sur les enjeux.

Les étapes de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement dans laquelle s'insère la consultation sur les enjeux sont présentées à la page 4 du présent document.

LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, vise à offrir à la population la possibilité de s'exprimer sur les enjeux anticipés d'un projet, et ce, en amont de la réalisation de l'étude d'impact, permettant ainsi à l'initiateur de tenir compte des préoccupations du public lors de la réalisation de son étude d'impact. Elle est effectuée à partir du [Registre des évaluations environnementales](#) qui est disponible sur le site Web du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Cette consultation ne remplace pas celles pouvant être menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la suite d'un mandat donné par le ministre. Les consultations du BAPE ont lieu à la suite du dépôt de l'étude d'impact, donc lors d'une phase ultérieure.

LES OBSERVATIONS SOULEVÉES LORS DE LA CONSULTATION

La consultation pour le présent projet a débuté le 21 août 2024 et s'est terminée le 20 septembre 2024. Au cours de cette période, 24 commentaires jugés pertinents ont été transmis au Ministère.

Le Tableau 1 présente les observations soulevées lors de cette consultation. Elles sont présentées sous une forme synthèse et classées par enjeu afin de faciliter le traitement par l'initiateur de projet. Il ne s'agit pas d'une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec.

Selon la section 2.2 de la directive ministérielle datée du 8 août 2024, l'étude d'impact doit faire état de ces observations et, le cas échéant, décrire les modifications apportées au projet et les mesures d'atténuation prévues en réponse aux observations sur les enjeux soulevés. S'il y a lieu, l'étude d'impact doit également indiquer les préoccupations auxquelles l'initiateur ne peut répondre et expliquer la raison pour laquelle ces éléments n'ont pas été traités. La section 2.5 de la directive demande également que les préoccupations exprimées lors de la présente consultation soient considérées dans la détermination des enjeux du projet qui seront analysés dans l'étude d'impact.

À des fins d'information, l'ensemble des commentaires, tels que transmis lors de la consultation publique, sont présentés en annexe. Le ministre s'est toutefois réservé le droit de ne pas inclure ceux comportant des propos injurieux, diffamatoires, discriminatoires, grossiers, crus ou offensants, nominatifs ainsi que ceux ayant un but commercial ou promotionnel.

Schéma 1 : Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE)

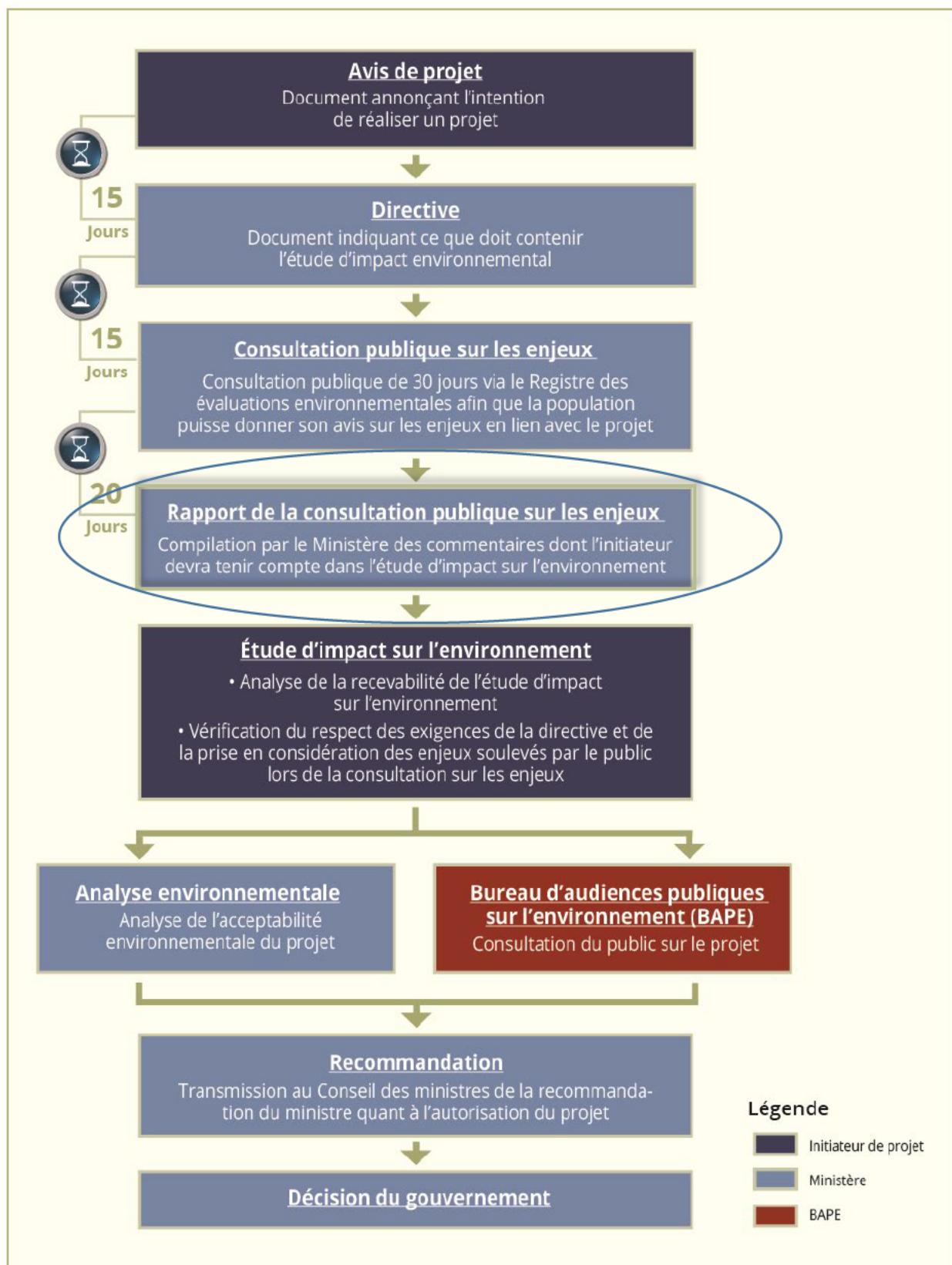


Tableau 1 : Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public

Enjeux	Observations
Le maintien de la vitalité agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Protection et intégrité du territoire agricole; • Implantation du projet dans une zone agricole dynamique; • Protection de la santé des sols; • Considération de la proximité de terres agricoles à haut rendement; • Respect du cadre de référence d'Hydro-Québec relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieux agricoles et forestiers : <i>« favoriser la localisation des éoliennes et des lignes à la limite ou à l'extérieur de la zone agricole protégée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles »</i>; • Démonstration de l'absence d'espace approprié aux fins visées par le projet afin de justifier les pertes de terres agricoles protégées (ex. : un boisé de Saint-Gilles); • Évaluation de l'impact réel en terre agricole pour l'implantation d'une éolienne (un hectare par éolienne devrait être considéré en raison des pertes de rendement et de l'impossibilité de contournement par la grosse machinerie agricole utilisée); • Protection des terres à drainage souterrain ou celles qui seront dotées de ce type de drainage à court ou à moyen terme; • Considération de la présence d'aménagements agricoles (ex. : nivellation du terrain, drainage de surface et souterrain, application de fumier, de chaux et de biosolide, aménagement d'une haie brise-vent, etc.) ayant permis de rehausser la productivité des sols pour la production fourragère et céréalière, notamment sur les lots 3590880 et 3590881; • Protection des sols fragiles à l'érosion et au ruissellement pouvant engendrer des pertes de sols arables; • Considération d'une distance à respecter pour l'implantation d'une éolienne par rapport aux bâtiments agricoles, comme pour les résidences, puisque les animaux d'élevage sont sensibles; • Évaluation des impacts résiduels sur la productivité des sols suivant le

Enjeux	Observations
	<p>démantèlement du parc éolien considérant que les bases des éoliennes seront enlevées de seulement 1 m de profondeur, laissant une quantité de béton et de métal enfouie;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des impacts résiduels, sur la productivité agricole, de la présence des chemins d'accès en terre agricole à la suite de leur démantèlement; • Évaluation des impacts sur les animaux d'élevage, incluant le bétail et les chiens d'élevage; • Considération des conséquences du rejet des particules (ex. : nanoparticules) pouvant s'éroder des pales d'éoliennes sur les cultures biologiques et les élevages aux pâtures; • Évaluation des risques de contamination des sols agricoles et des pâtures, notamment par l'utilisation d'huiles et de lubrifiants requis pour le refroidissement; • Évaluation des impacts du projet sur les animaux d'élevage, incluant sur leur bien-être; • Considération des risques de projection de glace sur les animaux d'élevage; • Considération des nuisances sonores sur les animaux d'élevage; • Considération des impacts sur l'entretien des fossés, notamment dû à l'érosion des sols et du ruissellement; • Considération des pertes de possibilités de valorisation des érablières compte tenu de la réglementation devant être respectée pour la construction de nouveaux bâtiments par rapport à une éolienne; • Évaluation des impacts des ombres mouvantes, des effets stroboscopiques et des vibrations sur les cultures et les animaux d'élevage; • Démonstration de l'efficacité de la préservation des sols arables pendant la durée de vie du projet en vue de la remise en état doit être démontrée.
Le maintien de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Considération des effets des nuisances sonores engendrés par les éoliennes, même minimes, dans un milieu paisible comme la campagne; • Démonstration que l'évaluation des impacts sonores est adéquate malgré

Enjeux	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> qu'aucun modèle d'éolienne n'ait été retenu; Évaluation de la possibilité de mettre des mesures d'atténuation dans la conception des éoliennes afin de réduire les nuisances sonores, comme l'utilisation de pales dentelées; Évaluation des impacts des ombres mouvantes, des effets stroboscopiques et des vibrations.
La préservation des zones de villégiature et le maintien des activités récréatives	<ul style="list-style-type: none"> Préservation des activités récréatives (ex. : randonnée, cyclisme, marche, ornithologie, etc.); Préservation des sources de revenus liés aux activités récrétouristiques; Préservation des activités de chasse, comme la chasse au dindon sauvage et au cerf de Virginie.
Le maintien de la sécurité des résidents et des usagers	<ul style="list-style-type: none"> Considération des risques de projection de glace, notamment au niveau des bâtiments agricoles, des sites d'activités récréatives (ex. : sentiers de motoneiges, ski de fond, raquettes, hors-piste, etc.) et des cabanes à sucre pouvant impacter les travailleurs et utilisateurs; Préciser le fonctionnement et les impacts du système de dégivrage des pales; Évaluation des risques d'incendie; Présentation des impacts des activités de camionnages et de transports lors des différentes phases du projet.
La conciliation des usages du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Présentation d'un registre des plans de drainage et de l'emplacement des fils afin de sécuriser les agriculteurs et autres utilisateurs du territoire et d'éviter les contraintes sévères.
L'acceptabilité sociale du projet	<ul style="list-style-type: none"> Considération de l'opinion de la population en général sur le projet pour définir l'acceptabilité sociale du projet; Considération des revendications soulevées par les citoyens, notamment celles transmises via les pétitions ou lors des séances de conseil municipal et de la MRC de Lotbinière.
La consultation et l'information du public	<ul style="list-style-type: none"> Informier la population sur le projet (pas seulement les élus municipaux et la MRC) par la transmission d'informations complètes et objectives sur le projet; Présentation du modèle d'éolienne retenue pour le projet et de ces impacts; Présentation du positionnement du réseau collecteur;

Enjeux	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un plan de communication clair afin d'informer les citoyens des avantages et inconvénients.
Le maintien de la santé publique	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des effets psychosociaux du projet; • Considération des pertes de terres agricoles ce qui pourrait mettre à risque la sécurité alimentaire; • Évaluation des impacts des tensions parasites; • Considération des effets négatifs des éoliennes sur la santé, notamment sur le sommeil, et leurs effets indirects et leurs effets à long terme; • Évaluation des risques pour la santé, la toxicité, des nanoparticules s'érodant des pales; • Considération des effets des champs électromagnétiques.
Le maintien de la valeur des propriétés	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de l'impact du projet sur les valeurs des propriétés.
La viabilité économique du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Considération de l'impact du projet sur la capacité d'emprunt de la MRC de Lotbinière pour des projets structurants pour la communauté; • Évaluation des coûts de la maintenance du projet; • Démonstration de la rentabilité du projet; • Présentation de la marche à suivre et des risques en cas de difficultés financières ou de faillite du propriétaire du parc éolien; • Présentation claire du montage financier du projet; • Présentation du mode de distribution des redevances à la MRC; • Démonstration quant à la gestion du manque de main-d'œuvre qualifiée dans la région; • Présentation des effets de la construction du projet sur les tarifs d'électricité.
Le maintien de la qualité des paysages	<ul style="list-style-type: none"> • Protection du paysage des terres patrimoniales; • Considération du regroupement des éoliennes dans un ensemble qui pourra s'harmoniser au paysage agroforestier de la région; • Présentation des mesures d'atténuation pour réduire les impacts visuels des éoliennes d'une telle envergure.

Enjeux	Observations
La conservation et la protection des ressources en eau de surface et souterraine	<ul style="list-style-type: none"> Préservation de la nappe phréatique, de la qualité de l'eau et de l'approvisionnement en eau potable relative à la présence de structures de béton enfouies à plusieurs mètres et de l'utilisation de pieux en métal; Considération de l'impact du dynamitage sur les eaux souterraines et la nappe phréatique; Préservation de la ressource en eau rare dans la région en analysant la géologie du bassin versant; Évaluation des risques de contamination de la nappe phréatique et des sources d'eau potable, notamment des puits artésiens présents sur le territoire; Considération de la présence de roc friable fragile aux activités de dynamitage et d'installation de pieux.
La gestion des matières résiduelles responsable	<ul style="list-style-type: none"> Démonstration de l'analyse le cycle de vie des composantes; Utilisation de matériaux non recyclables comme les pales d'éoliennes.
La lutte contre les changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Considération de l'influence des changements climatiques sur la santé des sols, notamment en raison de l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, la pollution et l'urbanisation; Évaluation de l'impact du projet sur les changements climatiques considérant que des composantes sont transportées d'outremer; Considération de la fabrication du béton requis pour son projet dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre; Considération des impacts des activités liées au démantèlement du parc éolien.
La protection des milieux humides et hydriques	<ul style="list-style-type: none"> Protection contre l'érosion de sédiments pouvant atteindre les fossés; Considération de l'aménagement des chemins à une plus grande distance des fossés afin de réduire les risques d'érosion.
Le maintien de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte de la perturbation des habitats fauniques terrestres et aquatiques; Considération les impacts du dérangement engendré par la présence d'éolienne sur la faune; Protection de la faune aviaire, notamment sur les populations d'oiseaux migrateurs;

Enjeux	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des risques de collisions avec les oiseaux migrateurs considérant que la région est une étape de migration pour de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs; • Prise en compte de la présence de bernaches et d'oies blanches volant à basse altitude et fréquentant les champs, notamment dans le rang 3 Ouest à Sainte-Croix; • Prise en compte de la présence d'autres espèces d'oiseaux, comme le grand héron, l'urubu à tête rouge et le pygargue à tête blanche; • Protection des chauves-souris; • Protection de la faune terrestre; • Prise en compte de la présence d'une plantation d'épinettes blanches du côté nord-ouest des lots prévus pour l'implantation des éoliennes numéro 9 et 10, servant de refuge et de site de mises bas pour le cerf de Virginie; • Considération de la présence d'un ravage pour le cerf de Virginie au nord du rang Saint-Eustache.

ANNEXE

RECUEIL DES COMMENTAIRES REÇUS AU COURS DE LA CONSULTATION

Avis de non-responsabilité

Il est à noter que les commentaires suivants sont ceux qui ont été fournis par des tiers au cours de la consultation publique sur les enjeux du projet et reproduits tels quels dans la présente annexe. Ils ne peuvent être considérés comme constituant une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec. Le Ministère n'assume aucune responsabilité tant dans leur forme que dans leur contenu.

Auteur	Organisation	Ville/Municipalité/Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Citoyen		Sainte-Croix	L'impact visuel, sonore, la tranquillité est la vue que nous sommes venus chercher en campagne. La valeur de nos maisons qui baissera... absolument rien de positif dans ce projet. Sans parler de la qualité de vie toute la durée des travaux..	Tout!! La valeur de nos propriétés, car contrairement aux agriculteurs, nous en retirons aucun bénéfice. Le bruit, même minime sera là, constamment, à chaque seconde de nos vies pour au moins 30 ans... Sans parler du visuel. Il n'y a rien de beau et naturel là dedans. Nous sommes en campagne pour les paysages et la nature, pas la technologie qui envahit les terres si précieuses.	Aucune
Citoyen		Saint-Édouard-de-Lotbinière	Un des enjeux principales qui doit être soulevé selon moi est la protection et l'intégrité du territoire agricole. Toutes terres agricoles à haut rendement, comme les terres qui se trouvent dans le plan d'implantation du parc éolien Lotbinière Ndakina, devraient servir exclusivement aux activités agricoles. De plus, le cadre de référence d'Hydro Québec relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieux agricoles et forestiers, stipule clairement dans les critères de localisation 2.3:- favoriser la localisation des éoliennes et des lignes à la limite ou à l'extérieur de la zone agricole protégée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles-protéger les terres à drainage souterrain ou celles qui seront dotées de ce type de drainage à court ou à moyen terme. En sachant que ces terres sont cultivées et pour la grande majorité drainées, pourquoi le promoteur ne respecte pas le cadre de référence fixé par Hydro Québec?	Mes préoccupations, sont en lien avec les enjeux que j'ai cité au premier point. En sachant que du béton sera coulé à des centaines de pieds sous la terre et que des pieux seront utilisés, quels seront les impacts sur la nappe phréatique, la qualité de l'eau et son approvisionnement? Quels seront les impacts sur le paysage de nos belles terres patrimoniales cultivées et défrichées depuis 300 ans? Et finalement, lorsque le parc sera démantelé, les bases seront enlevées de seulement 1 mètre de profondeur. La productivité sera donc nulle car l'eau ne pourra s'infiltrer dans le sol. Et qu'en sera-t-il de la quantité énorme de métaux enfouis dans la base de ciment qui restera dans le sol? Je me demande donc comment ce projet implanté sur de bonnes terres agricoles, peut être bon pour l'environnement. Selon moi, c'est un non sens.	

Citoyen		Sainte-Croix	<p>L'étude des oiseaux a supposément été faite. Hier soir le 13 septembre 2024 dans le rang 3 ouest de sainte-croix on a vu un voiliers de bernache qui passait par-dessus les champs et qui étaient assez bas. Est-ce que ça été pris en considération dans leur étude? A l'automne et au printemps il y a beaucoup d' oies blanches et de bernache qui atterrissent dans les champs. L'acceptabilité du projet! C'est les maires des municipalités qui ont accepté ce projet. Aucun référendum ou élection pour la population en général!Les pales d'éoliennes peuvent rejeter jusqu'à 14kg de particules en s'erodant dès la première année. Quelle sont les conséquences de ce rejet sur les cultures biologiques et les élevages aux pâturages?</p>	<p>Le bruit sonore des éoliennes. En France ils ont installé des éoliennes avec des pales dentelé qui ne font aucun bruit. Avez lus pensez à cette solution. Faire des recherches sur le sujet. Impact sur les paysages de nos terres patrimoniales de plus de 300 ans. L'évaluation à la baisse de nos maisons à la revente !</p>	
Citoyen		Sainte-Croix	<p>En tant qu'ex-propriétaire des lots 3590880 et 3590881 je trouve déplorable qu'une partie de ces lots soient détournés, même partiellement de leur vocation agricole. Depuis 1985, j'ai fait niveler le terrain, effectué du drainage de surface et sous-terrain. Des centaines de tonnes de fumier et de biosolide ont été appliqués pour rehausser le taux de matière organique. De la chaux a été appliquée sur les parcelles trop acides. Devenue une terre très productive bordée par une plantation d'épinettes à l'abri des vents du nord, il en résulte un micro-climat très favorable à la production fourragère et céréalière. Je suis pour une production d'énergie verte, mais le parc éolien devrait être éloigné de terres agricoles très fertiles. De plus, les éoliennes devraient être regroupées dans un ensemble qui pourra s'harmoniser au paysage agro-forestier de la région.</p>	<p>Je suis très inquiet que ces lots fréquentés par le cerf de virginie soient perturbés par l'implantation des éoliennes #9 et # 10. Du côté nord-ouest, il y a une plantation d'épinettes blanches d'environ 40 ans qui sert de refuge et de mise bas pour les femelles. Celles-ci reviennent occuper le territoire au début avril et vont mettre bas au début juin dans les abords de la plantation. Un ruisseau à débit constant situé au sud-ouest des dits lots les abreuvent tout l'été. Les nombreuses «couchettes» en bordure des fossés longeant les champs témoignent de leur présence. On voit habituellement au moins 2 femelles avec leurs veaux et des jeunes d'un an se nourrir dans les prairies jusqu'à la fin octobre. Début novembre, période de rut, les mâles rejoignent les femelles. Les traces forment de véritables autoroutes. Fin novembre - début décembre, ils se regroupent dans un ravage situé au nord du rang St-Eustache.</p>	

Citoyen		Lotbinière	<p>La distance à respecter pour les éoliennes par rapport aux bâtiments agricoles devrait être comme pour les maisons, car les animaux sont sensibles. 600 pieds de haut pour les éoliennes avec les palles et la projection de glace en hiver, printemps il y a un réel danger. Une cabane à sucre est habitée et le printemps à temps plein, la glace projetée est un danger. La production biologique sera affectée par les nanoparticules provenant de l'érosion des palles. Le pâturage à proximité deviendra poison et l'huile nécessaire au refroidissement et lubrification des rouages sera dispersé par une pollution diffuse au sol et dans les champs voisins. Le pâturage est obligatoire pour les producteurs biologiques. Lors de la fonte des neiges les polluants (huile et nanoparticules) se retrouveront au sol et nourriront les animaux. Risques d'accidents pour les animaux et personnes au sol causés par la projection de glace dû à la rotation des palles. Les sols sont fragiles à l'érosion et au ruissellement, donc les pertes de sol lors de l'excavation se retrouveront dans les fossés des voisins et le nettoyage sera aux frais des voisins. Le bruit à proximité des animaux au pâturage les affectera et tous les animaux sauvages seront également impactés. Innergex ne peut nous dire la sorte d'éolienne lors des consultations, fin septembre 2024, c'est inacceptable.</p>	<p>La distance des chemins qui seront excavés versus les fossés sur le site d'implantation doit être supérieure, car on parle ici d'un sol fragile à l'érosion et au ruissellement. La santé des sols est en péril à cause des changements climatiques, les phénomènes météorologiques extrêmes, la pollution et l'urbanisation. Les enjeux mettent à risque la sécurité alimentaire. Le comité sénatorial de l'agriculture et de la forêt établit comme première recommandation que le gouvernement du Canada désigne le sol comme un bien national stratégique. L'urgence d'agir pour la décarbonation donne un argument aux promoteurs pour exploiter les plus belles terres du Québec. D'une utilisation agricole dynamique qui fait vivre pleins de familles agricoles québécoises et nourrit le monde on en fait un parc d'exploitation commercial d'éoliennes qui n'a rien à voir avec l'agriculture. Le projet se finance à même la valeur de nos terres et autres biens taxables limitant ainsi la capacité d'emprunt de la MRC de Lotbinière pour des projets plus structurants pour la communauté. La demande d'autorisation à la CPTAQ vise une utilisation à des fins autres qu'agricole et le demandeur n'a pas fait la démonstration qu'il n'y a pas ailleurs un espace approprié aux fins visés par la demande. (autre site étudié un boisé de St-Gilles aurait été préférable). La non acceptabilité sociale est un enjeu principal, car une pétition et beaucoup de contestation lors des séances conseil municipal et MRC Lotbinière</p>	<p>Bulletin des agriculteurs juillet août 2024 page 27 par Johanne Va Russum agr. Céline NormandinPeuple de Lotbinière 12 septembre info. 9 septembre et plus de 150 personnes se prononcent majoritairement contre le projet le 10 septembre à St-Édouard</p>
---------	--	------------	--	---	--

Citoyen		Sainte-Croix	<p>Je suis native de Sainte-Croix et je visite la région régulièrement avec ma famille. Cette destination, chère à chacun de nous, est devenue un attrait incontournable pour nos vacances et nos congés. Randonnées cyclistes, marche, jogging et observation d'oiseaux font partie de nos activités familiales. Le plein air à Sainte-Croix est d'autant plus apprécié pour la beauté de ses paysages et le calme de la campagne. Vous comprendrez qu'un parc d'éoliennes s'inscrit à l'encontre de l'atmosphère recherché. La vue de ces énormes installations et le bruit constant qui s'y dégage nous inquiète au plus haut point. Mon mari pratique la chasse aux dindons sauvages et au cerf de virginie sur les terres dont mon père était propriétaire (récemment vendu à [REDACTED])</p> <p>[REDACTED] . C'est sur une de ces terres qu'une éolienne devrait être érigée. Il nous semble évident que les travaux occasionnés par l'installation d'une éolienne et le fonctionnement de celle-ci fera fuir la faune à jamais dans ce secteur. Des chasseurs, des amoureux du plein air et des sportifs fréquentent la région années après années. Ils participent grandement à la vie économique de la région. Ne gâchez pas cette source de revenus dans une économie locale déjà vacillante. Je souhaite que la région conserve sa vocation première : l'agriculture et le plein air. Ne gâchez rien avec des éoliennes.</p>	
---------	--	--------------	---	--

Citoyen		Lotbinière	<p>La non acceptabilité sociale est l'enjeu principal. Les promoteurs ne connaissent pas la sorte de palles pour les éoliennes, les informations données sont vagues et générales. L'argent qui paie le silence des agriculteurs qui signent les ententes est le nôtre. Les communautés sont divisées et les familles également ne se parlent plus; la détresse psychologique est palpable. On a droit à une vraie consultation publique en absence des promoteurs d'Innergex afin d'être écoutés. On veut un vrai droit de parole et des actions de nos élus par la suite. On a vécu l'inverse. Le manque de considération pour la qualité des sols classe 2 en majorité et fortement dynamique agricole et de terres drainées qui seront affectées. Possibilité de dynamitage dans certains rock donc la nappe phréatique sera affectée et l'approvisionnement en eau potable compromise et contaminée. Une analyse de la géologie et du bassin hydrologique est nécessaire car l'eau est un ressource rare dans notre coin. Il y a des risques d'affecter les sources d'eau potable qui sont des puits artésiens en majorité. Les fissures causées par le pieutage à la base des éoliennes et le dynamitage affecteront le sol et il y a grand risque d'assèchement des puits, car le rock est friable donc fragile.</p>	<p>Un registre des plans de drainage et l'emplacement des fils devra être notarié et suivre le changement de propriétaire afin de sécuriser les agriculteurs et éviter les contraintes sévères. Ce plan des infrastructures doit être rigoureusement tenu. Les câbles électriques sont à la même profondeur que les drains agricoles et ça crée problème. Dans le sol on retrouve de l'eau et la conductivité de l'électricité risque de produire des chocs électriques aux animaux et humains qui s'abreuvent à cette eau. Le terrain compacté par les centaines de bétonnières et camions est perdu pour l'agriculture. Le calcul du promoteur est faux, car les pertes réelles seront supérieures et ne tient pas compte de l'aire de dangerosité à proximité sans parler de la base de béton polluante qui sera en permanence dans la nappe phréatique. Le cadre relatif à l'aménagement des parcs éoliens en milieu agricole et forestier dit de protéger les terres à drainage souterrain et de n'installer aucune éolienne sur les terres de classe 2. Les terres visées par Innergex sont fortement dynamiques agricoles et de classe 2 en très grande majorité. Une résolution unanime lors du dernier congrès de l'UPA 2023 provincial demande de ne pas faire de projets éoliens en milieu agricoles et dans les érablières. L'urgence d'agir n'existe plus avec le ralentissement des chantiers de la filière électrique. Ça prend une politique énergétique provinciale, suite à une consultation provinciale.</p>	<p>Voir l'émission de la Semaine Verte sur les éoliennes en Ontario. Contamination des puits d'eau potable.</p>
---------	--	------------	---	---	---

Citoyen		Sainte-Croix	<p>Perte de terres agricoles de classe 2, un hectare par emplacement , les chemins d` accès , poste de relai et contraintes importantes pour les activités agricoles de plusieurs terres environnantes en raison des fils enfouis des éoliennes reliées entre elles , relativement aux plans de drainage actuelles à améliorer et futurs, puis l'entretien des fossés et ceux à creuser et l'entretien des drains colmatés. Aucune consultation publique pour l`acceptabilité sociale de ce projet à part l`accord des élus dont un nombre important sont en conflit d` intérêts en rapport à eux-même leur famille ou amis Perte de valeurs des résidences près du parc éolien dont les emplacements sont beaucoup trop éparpillées dans la zone à l` étude. L'effet sur la nappe phréatique sur la qualité de l'eau et son approvisionnement lors de la plantation de pieux pour supporter la masse .Les tensions parasites qui pourraient survenir pour les élevages environnants Comment fait- on pour évaluer le bruit si on ne sait pas quel modèle d'éolienne sera retenu ?</p>	<p>Quel sera l` impact sur le paysage et le saccage de nos belles terres patrimoniales défrichées et cultivées depuis plus de 300 ans ? Ce projet sème déjà et entretiendrait à jamais la zizanie dans les familles , les voisins et la population. Lors du démantèlement, les bases de ciment seront rasées de seulement un mètre et le sol asphyxié par le manque de pénétration de l` eau sera improductif et ce sera la même chose si on veut remettre les chemins en cultures. Quels seront les effets de la grande quantité de métaux enfouis avec la base ? Innergex minimise la perte de territoire agricole , c` est vraiment un hectare et plus par emplacement qu` on ne peut cultiver par perte de rendement et contournement avec les grosses machineries Le pourcentage de perte du territoire agricole est aussi dilué car ils considèrent la totalité du territoire et les boisés et les milieux humides aussi dans la zone concernée par l` étude. Les pales des éoliennes s` éroderont avec le temps et quelles seront les conséquences du rejet de ces particules sur l` agriculture biologique et les élevages au pâturage ? Notre territoire agricole moins de 2% du territoire total est constamment amputé à chaque fois qu` un usage autre qu` agricole survient pourtant notre territoire est une richesse collective non renouvelable lorsqu` on la détruit . Ce projet démontrerait un non respect de l` intégrité du territoire agricole relativement aux orientations gouvernementales et du cadre de référence d` Hydro Québec</p>	
---------	--	--------------	--	--	--

Citoyen		Sainte-Croix	<p>1. Le projet n'a pas fait l'objet de consultation publique par les municipalités et la MRC. Seules des sessions d'information ont eu lieu. Les maires ont accepté le projet au nom de la population, sans consulter les résidents. L'acceptabilité sociale du projet n'est pas fondée. L'information transmise n'est pas objective et incomplète.2. Biodiversité. Approfondir l'impact sur les populations d'oiseaux migrateurs. Les études montrent que les éoliennes peuvent modifier les comportements migrateurs, induisant une perte de population. Une étude européenne confirme que le risque de collision est accru sur les routes migratoires. Or, la région est une étape de migration pour de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs.3. Changement climatique / impact carbone / impact environnemental. A réviser et approfondir. L'impact GES est calculé à partir du port, alors que des composants viennent d'outre-mer. Il n'y a pas d'analyse de cycle de vie.4. Maintien des usages: Des terres agricoles de grande qualité seront utilisées, et le promoteur minimise la superficie qui sera réellement utilisée, au-delà de l'implantation de l'éolienne (stationnement, chemins, etc.). Par ailleurs, des érablières ne pourront être valorisées dans le futur car la construction de nouveaux bâtiments devra respecter les distances prescrites dans la réglementation.5. Impact sur la nappe phréatique des activités de construction, notamment le béton et les pieux qui seront nécessaires à cause du type de sol.</p>	<p>1. Impact des éoliennes sur la santé. Que ce soit par le manque de sommeil dû au son constant et les problèmes qui s'en suivent (maux de tête, insomnie, problèmes de fonctionnement par manque de sommeil, etc.). Les études ne sont pas concluantes mais il est clair qu'une partie de la population à proximité en souffre, les cas sont réels.2. Réception de glace projetée par les éoliennes. Mon terrain est voisin, j'ai des pistes de raquettes dans mon boisé, et c'est une activité quotidienne avec mes chiens l'hiver sur ma terre. Ce sera dangereux, nous pourrons être blessés. De nombreuses motoneiges circulent aussi dans le secteur, et transversent ma terre pour se rendre de Ste-Croix vers Lotbinière plutôt que d'emprunter la piste.3. Impact sur la santé des animaux. J'ai des chiens d'élevage de grande qualité, certains d'une valeur de plus de 20k. Mon voisin a des vaches laitières de grande valeur aussi. L'impact est non documenté et incertain.4. Au nom des changements climatiques, les effets sur la population et l'environnement sont négligés. Les éoliennes ne devraient être installées que dans des zones non habitées. 5. La MRC a modifié le RCI (réglement de contrôle interne) en 2022 pour accomoder le projet en réduisant la borne entre les terrains à 3 mètres pour les éoliennes. C'est un non sens et je m'interroge si c'est légal.</p>	<p>https://www.canada.ca/en/health-canada/services/health-risks-safety/radiation/everyday-things-emit-radiation/wind-turbine-noise/wind-turbine-noise-health-study-summary-results.html https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5551191/https://besjournals.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/1365-2656.12961#:~:text=These%20birds%20have%20been%20described,turbines%20will%20likely%20be%20underused.https://phys.org/news/2022-04-turbines-migrating-birds-coexist.html</p>
---------	--	--------------	---	--	---

Citoyen		Saint-Édouard-de-Lotbinière	<p>- terre agricole et érablière à haut rendement dans le secteur-Corridor de circulation et de repos pour plusieurs oiseau migrateur année après années photo à l'appui Voici les espèces que nous pouvons appercevoir a plusieurs endroits à St-EdouarddeLotbinière: bernache du canada, l'oie blanche, le grand héron, urubu à tête rouge, la pygargue à tête blanches.- chauve souris présente près de mon domicile- réduction de la qualité de vie-perturbation des activités de chasse oiseau migrateur dindons sauvage et chevreuil dans le secteur</p>	<p>Même que mentionné plus haut a 1- terre agricole et érablière à haut rendement dans le secteur-Corridor de circulation et de repos pour plusieurs oiseau migrateur année après années photo à l'appui Voici les espèces que nous pouvons appercevoir a plusieurs endroits à St-EdouarddeLotbinière: bernache du canada, l'oie blanche, le grand héron, urubu à tête rouge, la pygargue à tête blanches.- chauve souris présente près de mon domicile- réduction de la qualité de vie perturbation des activités de chasse oiseau migrateur dindons sauvage et chevreuil dans le secteur</p>	<p>https://parlonssciences.ca/ressources-pedagogiques/les-stim-expliquees/limpact-des-eoliennes-sur-les-oiseaux-et-les-chauves</p> <p>https://www Quebecoiseaux.org/fr/eoliennesDéplacement et migration altérés</p> <p>https://www.upa.qc.ca/fileadmin/01_UPA_provincial/Fichiers_telechargement/2023-11_CFR_-_notes_Eoliennes.pdf</p> <p>https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3653669/</p>
Citoyen		Leclercville	<p>Microparticules et dégradations des pales qui mènent à un risque pour la santé (toxicité)Perturbation des habitats (exploitation de la terre, faune et flore détruite, contamination de l'eau potable, vibrations)Coût et rentabilité + coût de maintenance (coût élevé d'installation et entretien régulier nécessaire)Impact visuel (dont ombres mouvantes) et acoustique (bruit et perturbation du sommeil)Variabilité de production, batteries et stockage d'électricité (coût et impact environnemental)Pales non-recyclable (déchets)Champs électromagnétiques La non-acceptabilité sociale</p>	<p>Microparticules et dégradations des pales qui mènent à un risque pour la santé (toxicité)Perturbation des habitats (exploitation de la terre, faune et flore détruite, contamination de l'eau potable, vibrations)Coût et rentabilité + coût de maintenance (coût élevé d'installation et entretien régulier nécessaire)Impact visuel (dont ombres mouvantes) et acoustique (bruit et perturbation du sommeil)Variabilité de production, batteries et stockage d'électricité (coût et impact environnemental)Pales non-recyclable (déchets)Champs électromagnétiques La non-acceptabilité sociale</p>	<p>- Éoliennes et santé publique INSPQ 2023- Les éoliennes causent d'énormes dégâts environnementaux par Dr. Peter F. Mayer, 21 août 2024.</p>
Citoyen		Saint-Édouard-de-Lotbinière	Santé animal et protection territoire agricole	Rentabilité du projet	

Citoyen		Sainte-Croix	<p>Quelle est l'empreinte carbone du projet? Innergex ont mentionné à la rencontre d'information qu'elle est calculée seulement lorsque les composantes sont arrivées au Qc, mais la fabrication de celles-ci doit être prise en compte ainsi que le transport. Il faut aussi considérer la fabrication du béton nécessaire. Et ne pas oublier le démantèlement du parc et ce qui s'en suit. Quels sont les impacts du son et de l'effet stroboscopique sur les animaux d'élevage? Est-ce que ça génère certaines vibrations? Constantes ou non? Est-ce qu'il y aura des tensions parasites? Quels sont les impacts des effets d'ombre des pales et de la tour sur les cultures dans les champs avoisinants? Innergex mentionnait que ce n'est pas le 1er chantier en milieu agricole, il y a Baie-du-sable, où il n'y a pas de culture de maïs grain, de soya et que 315 ha de maïs ensilage. Peut-on vraiment se comparer à des parcs outre mer? Conditions de récoltes, climats, topographie, etc. Le système de dégivrage des pales; comment fonctionne-t-il? Son qui résonne? Vibration? Risque d'incendie? Impact sur les animaux et leur bien-être , y compris le stress? Les pièces d'usure qui doivent être entretenues et/ou changées, que dégagent-elles dans l'atmosphère? Enjeux pour la santé à long terme? Enjeux pour les sols en culture? Le parc éolien à Baie-du-Sable arrive à 20 ans de service et il n'y a tjs pas de moyen de recycler et/ou récupérer les matériaux composites desquels sont fabriquées les éoliennes.</p>	<p>Ils affirme avoir l'acceptabilité sociale. Faux, citoyen ont pas été consulté avec droit de parole. Préfet de la MRC dit :on a élu nos conseiller/maire municipaux, mais les dernière élection était avant le projet. Démarches citoyenne rejeté. Modification du RCI de 2006 en 2022-2023 en faveur des promoteur: permet le bout de la pale à 3m plutôt que 30m (réunion St-Edouard) de la ligne de propriété. Justification: réduire la distance total de chemin à faire. Réalité : très peu de terres avait la largeur nécessaire de 220m pour permettre le dégagement exigé. Demande de modification du RCI par les citoyen refusé Insistance d'Innergex auprès des propriétaire terrien. Sachant que le monde agricole traverse une période difficile et que le # d'entreprise en difficulté \$ ne cesse d'augmenter, combien de prod ont pu prendre une décision éclairé en toute connaissance de cause? Conscient que le tx d'imposition sera commercial? Le revenu de l'éolienne contribue à quelle hauteur de son chiffre d'affaire actuel? Qu'arrive-t-il si le promoteur éprouve des difficulté financière majeure? Promoteur ne veut pas s'implanter dans érablière (protégée par MAPAQ) pq ça coûterait trop cher dédommager pour le bois, la perte de production etc, mais OK dans les champs qui sont cultivé année après année pour nourrir. Les prod. agricole nourrisse le Qc et contribue à l'économie, mais on va venir prendre des mrcx de terre fertile pour faire de l'énergie "verte"? C'est pas des carré de sable!</p>	<p>inspq.qc.ca/publications/3468cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/bas-saint-laurent/ED_portrait_BSL_Matanie_MAPAQ.pdfcdn</p> <p>contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/amenagement_territoire/orientations_gouvernementales/eoliennes_f07_regles_demanlement.pdf</p> <p>www.laterre.ca/actualites/syndicalisme/30-des-fermes-en-mauvaise-situation-financiere-selon-un-sondage-de-lupa/Le-peuple-Lotbiniere+</p>
---------	--	--------------	--	--	--

Citoyen		Sainte-Croix	<p>Nous sommes en territoire agricole et un parc éolien n'y a pas sa place. Des éoliennes aussi grosses auront certainement un impact sur les cultures avoisinantes. De plus, qu'adviendra-t-il des oiseaux migrateurs qui passent dans notre secteur au printemps et à l'automne? Je suis venue m'établir ici en partie pour la beauté du paysage qui sera bientôt détruit avec des immenses structures de béton. C'est vraiment désolant. La majorité des gens ne sont pas en faveur de ce projet, il n'y a pas d'acceptabilité sociale.</p>	<p>La vue, le bruit, l'effet sur les cultures avoisinantes en raison de l'ombrage, le voyage lors de la construction, la destruction du milieu de vie des animaux...</p>	<p>Il n'y a jamais eu d'aussi grosses éoliennes à ce jour donc il n'y a pas de références qui puissent être semblables à ce projet..</p>
---------	--	--------------	--	--	--

Citoyen		Sainte-Croix	<p>Il faudrait se pencher davantage sur les fameux impacts négatifs de l'implantation du parc éolien. La population a beaucoup de questions et très peu de réponses. Les terres agricoles fertiles sont une richesse de notre région et il faut les préserver. Quel sera l'impact de ses immenses éoliennes sur les cultures autour? Il y aura certainement beaucoup d'ombre ce qui pourrait retarder les récoltes et peut-être même engendrer une certaine perte. Quel sera l'impact également sur les animaux aux pâturages dans les alentours? L'impact du bruit et des particules qui émanent de ces éoliennes seront-ils nocifs pour eux? La faune et la flore tout autour, on en fait quoi? Les oiseaux migrateurs qui passent par ici chaque printemps et chaque automne? Et pour tous les habitants proches de ces éoliennes, quel sera l'impact sur leur qualité de vie? Non seulement leur magnifique paysage sera détruit mais qu'en est-il du bruit? Leurs propriétés vont certainement perdre beaucoup de valeur et si ils veulent vendre, le pourront-ils? Qui achèterait une propriété à côté de ces monstres? Quel sera l'impact pendant la construction de ce projet? Le va et vient, les camions lourds qui vont taper le sol? Il n'y a pas eu d'acceptabilité sociale pour ce projet. La population n'a pas été consultée et la majorité n'en veulent pas. Pas qu'ils sont contre les éoliennes, mais contre les éoliennes en milieu agricole. La population ici est tissée serré, c'est un petit village. On la voit maintenant se divise.</p>	<p>Venir m'établir ici, à la campagne, était un rêve que je chérissait depuis de nombreuses années. Nous avons acquis notre petite maison de campagne et nous avons mis temps, efforts et argent pour l'adapter pour la venue de nos chevaux. Nous avons choisi notre maison pour la quiétude des alentours, nous sommes entourés de champs. Le paysage que nous voyons le matin au réveil est extraordinaire. En consultant le plan d'implantation, j'ai réalisé que ma vue ne sera plus jamais la même. Mon magnifique paysage sera en partie détruit. Je ne verrai probablement plus jamais le magnifique spectacle des oies et des bernaches que j'observe au printemps. Je suis totalement en désaccord avec ce projet, les impacts négatifs seront beaucoup trop importants.</p>	
---------	--	--------------	--	--	--

Citoyen		Sainte-Croix	<p>1) L'enjeu de l'acceptabilité sociale a été délibérément escamoté tout au long du processus et ramené à l'acceptation par les élus locaux qui ont pris position dans un contexte de déficit démocratique flagrant. Un seul élu municipal sur 126 s'est opposé à la version proposée du projet au sein de la MRC (à faire rêver les gouvernements les plus autoritaires de la planète). Pas de consultations préalables à la prise de décision, une information minimale distribuée à la population via l'infolettre de la MRC, réponses évasives lors des périodes de questions autant au municipal qu'au Conseil des maires, modifications règlementaires au seul bénéfice du promoteur, situations flagrantes de conflit d'intérêt lors du vote au niveau municipal, etc. La documentation diffusée par le promoteur tient davantage de la publicité que de l'information.</p> <p>2) Le rôle de l'assise rocheuse du projet va poser de sérieux problèmes d'ancrage au sol pour ces éoliennes géantes: sols meubles généralement minces; assise rocheuse dominée par des shales, roche friable par excellence; assise géologique du domaine paraautochtone instable de nature. Cela obligera certainement la mise en place de fondations sur pieux.</p> <p>3) Plusieurs secteurs de de Lotbinière ont des problèmes d'approvisionnement domestique en eau (troupeaux laitiers; maraîchers; particuliers). Un enjeu majeur laissé dans l'ombre et rejeté du revers de la main lorsqu'évoqué.</p>	<p>1) Le non-respect des engagements gouvernementaux à l'égard de l'intégrité de la zone agricole (LAU; PNAAT; OGAT; cadre de référence relatif à l'aménagement des parcs éoliens en milieux agricole et forestier).</p> <p>2) L'éparpillement du parc éolien sur tout le territoire augmentant d'autant ses impacts.</p> <p>3) L'installation majoritaire du parc sur les terres cultivées de catégorie 2 qui sont les meilleures terres agricoles du Québec.</p> <p>4) L'impossibilité de connaître le type d'éoliennes installées (réponses négatives lors des séances d'information): donc pas d'infos précises sur la nature des matériaux utilisés et leurs impacts possible sur l'environnement.</p> <p>5) L'impact visuel sur les paysages et le milieu de vie; les simulations visuelles proposées grâce à l'IA ne sont ni convaincantes ni rassurantes</p> <p>6) Les informations contradictoires et variables dans le temps sur le montage financier selon les interlocuteurs (promoteur/MRC) consultés</p> <p>7) L'absence de démocratie municipale.</p>	<p>Orientations gouvernementales en aménagement du territoire pour les MRC des groupes A-B-C. 2024.</p> <p>quebec.ca/orientations-aménagement-territoire.https://www.irda.qc.ca/fr/services/protection-ressources/sante-sols/information-sols/inventaire-terres-canada/</p> <p>https://www.ventdecolere.org/actualites/Eoliennes-et-immobilier-études.pdf</p> <p>https://core.ac.uk/download/pdf/77619371.pdf</p>
---------	--	--------------	--	--	---

Citoyen		Ste-Croix	<p>On me promène depuis un an d'un intervenant à l'autre sans que qui que ce soit n'ait de réponse à mes questions. J'ai posé mes questions à mon conseil municipal, qui m'a référé au conseil des maires de la MRC et puis j'ai rencontré le directeur général de la MRC. Toujours pas de réponse. Visiblement, aucun élu ne s'est renseigné sur le financement du projet ou sur le fonds de réserve en cas de faillite du promoteur.</p> <p>En 2023, en dépit du fait que j'ai payé des taxes aux 3 municipalités concernées par le projet (Ste-Croix, Issoudun et St-Édouard), aucune n'a jugé bon de m'informer de la tenue d'une soirée d'information. Je suis agriculteur biologique, agronome, et loue des terres et personne ne m'a demandé mon avis sur la possible implantation de projets sur les champs que je cultive.</p> <p>L'avis de projet prétend que le promoteur conservera pendant 30 ans le sol arable pour ensuite le remettre en place. C'est absolument ridicule. On parle ici d'environ 4000 tonnes de sol vivant par éolienne. Je suppose que le promoteur envisage de stocker le tout dans son congélateur personnel...</p> <p>Le promoteur a escamoté la question des fils électriques devant être enfouis ici et là. À ma question à ce sujet, on me répond que je le saurai plus tard.</p>	<p>conflits majeurs au sein de la population. Le promoteur donne un bonbon à quelques propriétaires fonciers et oublie les autres résidents qui subiront aussi les désagréments, le tout pour quelques hypothétiques dollars qui seront dépensés rapidement en milieu urbain, abandonnant le secteur rural aux problèmes et désagréments. Les urbains seront à au moins 2 km de distance alors que les ruraux peuvent avoir à endurer les éoliennes à 750 m de leur maison et 3 m de leur propriété. Un autre bel exemple d'exploitation des régions.</p>	
---------	--	-----------	---	---	--

Citoyen		Sainte-Croix	<p>1) La communication des informations sur le projet vers la population présente de nombreuses lacunes : décisions politiques locales prises à la hâte sans consultation, réponses évasives sinon contradictoires au conseil des maires, portes ouvertes du promoteur plus publicitaires qu'informatives.</p> <p>2) La mesure de l'acceptabilité sociale ramenée à seule acceptation des élus sans consultation publique alors que le promoteur entreprenait des démarches dans le plus grand secret promettant au passage une montagne de dollars.</p> <p>3) La fracture du tissus social suite à l'installation du parc éolien.</p> <p>4) Les conséquences des infrastructures souterraines du parc éolien sur les pratiques agricoles actuelles et futures : drainage souterrain; entretien des cours d'eau; courants parasites; nappe phréatique; etc.</p>	<p>1) Plusieurs secteurs du projet sont au prise avec des problèmes d'approvisionnement en eau;</p> <p>2) Le parc éolien s'implante avant tout sur les meilleures terres agricoles du secteur;</p> <p>3) Le parc éolien s'étale sur un grand territoire : il est très épars et augmente d'autant les infrastructures souterraines;</p> <p>4) Plusieurs plateformes exigeront l'utilisation de pieux de soutènement à cause du socle rocheux friable (pas de mention dans l'Avis de projet);</p> <p>5) L'intégrité du territoire agricole encore mis à mal malgré la législation censée le protéger;</p> <p>6) L'impact visuel sur le paysage (rapproché et éloigné);</p> <p>7) Les matériaux constitutifs des éoliennes;</p> <p>8) Les exigences concernant l'entretien et l'usure des éoliennes (microparticules de plastique; huiles de refroidissement; etc.) et leurs impacts sur les productions biologiques;</p> <p>9) L'impact de l'enfouissement des bases de béton armé.</p>	<p>Orientations gouvernementales en aménagement du territoire pour les MRC des groupes A-B-C. 2024.</p> <p>quebec.ca/orientations-aménagement-territoire.</p> <p>https://www.hydroquebec.com/data/administrations-municipales/pdf/cadre-de-ref-eolien-nov-2021.pdf</p> <p>https://publuu.com/flip-book/10465/329141/page/58</p> <p>https://www.erudit.org/fr/revues/globe/2010-v13-n2-globe1503207/1001129ar.pdf</p>
---------	--	--------------	---	---	---

Citoyen		Ste-Croix	<p>1) Acceptabilité sociale: le projet a reçu l'appui des éus, mais pas de la population, à l'exception des quelques personnes payées pour accepter des éoliennes chez eux. Il n'y a pas eu de véritable consultation de l'ensemble de la population. Les informations sur le projet arrivaient au compte-goutte jusqu'à ce qu'on met le population devant le fait accompli.</p> <p>2) Retombées économiques: la création d'emploi à longue terme est minime; à courte terme le milieu n'aura pas assez de travailleurs spécialisés à offrir, alors, la main-d'oeuvre viendra ailleurs et ne restera pas.</p> <p>3) Transformation du paysage: les éoliennes seront gigantesques (200 m et +) et l'impact visuel inimaginable -> manque de présentation objective de l'impact.</p>	<p>manque de transparence et manque d'information manque de consultation</p> <p>le projet s'installe sur les meilleures terres agricoles : impact sur la terre arable, compaction des sols par la machinerie lourde, impact sur le drainage sous-terrain, les fossés et cours d'eau, etc.</p> <p>impact visuel et bruit: aucune mesure prévu pour atténuer ces deux problèmes majeurs, ni pour le poste électrique (1 hectare de terre agricole!!)</p> <p>même si l'éolienne se trouve à 750 m d'une maison, à une hauteur de 200 m et +, elle devient impossible à cacher par la plantation d'arbres</p> <p>à la campagne, nous ne vivons pas enfermé dans nos maisons, nous travaillons dehors, dans les champs qui eux peuvent être à quelques mètres de distance seulement d'une éolienne chez le voisin.</p>	
---------	--	-----------	---	---	--

Citoyen		Sainte-Croix	<p>Acceptabilité du projet par la population La population n'a pas été consultée dans le processus de création du projet du parc éolien Lotbinière Nadikina. La population a un droit de regard sur tout projet d'envergure qui peut compromettre sa qualité de vie et les élus ont le devoir de l'écouter. Ainsi, un référendum devrait avoir lieu avant d'autoriser l'acceptation par les élus de ce projet.</p> <p>La communication transparente, impartiale et honnête Un plan de communication clair, franc et honnête devrait être mis en place afin d'informer tous les citoyens des avantages et des inconvénients d'un tel projet afin qu'ils puissent se forger une opinion claire.</p> <p>La démocratie municipale La démocratie municipale se caractérise entre autres par la participation citoyenne dans de nombreux volets de la vie municipale. Le citoyen doit pouvoir prendre part aux consultations publiques afin de pouvoir exercer son influence s'il le désire, sur tout projet d'avenir d'une région. Hors, dans le cas présent, il est clair que les démarches entreprises par les promoteurs, les élus municipaux et le gouvernement provincial, ont été faites en catimini. Le citoyen doit surtout être mis au courant dans des délais raisonnables et en toute impartialité de la part des parties prenantes.</p>	<p>a) Danger pour la santé de la population (troubles physiologiques provoqués par les éoliennes, bruits de la machinerie lourde utilisée, effet stroboscopique, tensions parasites, etc.)</p> <p>b) Danger pour l'environnement (effets sur les nappes phréatiques, dégradation du sol par l'utilisation de béton et de fer pour construire les bases des éoliennes, matériaux de fabrication polluants, destruction des milieux naturels avant, pendant et après l'élaboration du projet, collision des oiseaux migrateurs et de proie sur les pales, etc.).</p> <p>c) Dégradation des paysages des milieux ruraux, ayant ainsi un impact sur le tourisme.</p> <p>d) Diminution de la valeur des résidences situées aux abords du parc éolien.</p> <p>e) Transgression de la loi sur la protection du patrimoine agricole, diminuant ainsi les superficies cultivables dans un contexte de croissance constante de la population mondiale.</p> <p>f) Pénurie possible de matière première pour la réalisation de ce type de projet devant être réalisé dans un si court temps.</p> <p>g) Une fois la durée de vie des éoliennes terminée, est-ce que celles-ci seront démantelées dans le respect de l'environnement et les terres remises dans leur état naturel, incluant l'état du sous-sol?</p> <p>h) Danger de formation de glace en hiver sur les pales des éoliennes, pouvant ainsi provoquer des chutes importantes de glace.</p> <p>i) Impacts économiques négatifs importants, dont l'augmentation des coûts d'électricité et de la charge fiscale de la population générale.</p>	<p>https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/amenagement_territoire/orientations_gouvernementales/BRO_ogat_groupesABC.pdf</p> <p>https://irec.quebec/ressources/publications/20240314-La-privatisation-de-lenergie-eolienne-et-impact-sur-la-mission-dHydro-Quebec-VFfinale.pdf</p>
---------	--	--------------	--	---	---

Citoyen		Sainte-Croix	<p>Enjeux absents</p> <p>Communication: informations fournies par le promoteur; aucune source d'information neutre et objective</p> <p>Acceptabilité sociale: réduite aux votes des élus</p> <p>Démocratie municipale: aucune consultation citoyenne préalable au dépôt du projet</p>	<p>Impacts sur les paysages et le milieu de vie</p> <p>Impacts sur les terres et les activités agricole (réseaux souterrains électriques vs drainage agricole actuel et futur de surface et souterrain; certification biologique (microparticules plastique; émulsions huileuses); élevage au champ.</p> <p>Impacts sur les eaux souterraines</p> <p>Impacts sur les voies migratoires de oies et bernaches</p> <p>Stabilisation des bases: portance du milieu récepteur mauvaise (shales friables; argiles champlain); nécessitera des techniques particulières de stabilisation telles des pieux profonds perturbant le sous sol</p> <p>Déni des lois, règlements et politiques de protection du territoire agricole</p>	<p>Carlos D. Santos et al. 2022. Factors influencing wind turbine avoidance behaviour of migrating soarin bird, <i>Scientific reports</i> DOI:10.1038/s441598-022-10295-9</p> <p>https://www.windsoftjustice.org.uk/2024/03/scientific-residential-noise-amenity</p> <p>https://www.windsoftjustice.org.uk/2023/02acoustic-pollution-the-bald-hills-case-precedenté</p>
---------	--	--------------	---	--	---

Citoyen		Sainte-Croix	<p>L'acceptabilité des citoyens a été baffoué et jamais considéré tout au long du processus. Les élus municipaux ont pris position en faveur de ce projet, de façon biaisé (conflits d'intérêts) dans un contexte déficit, sans jamais consulté les citoyens les plus impactés, soient ceux qui détiennent les terres agricoles ou des propriétés près des terres zonés vertes. Une pétition contre le projet n'a pas été retenue.</p> <p>De plus, il est très louche que des règlements municipaux se font amender au seul bénéfice du promoteur alors que tous ses règlements sont en place afin de sauvegarder les terres agricoles qui représentent que 2% du territoire. Le dépliant du promoteur est plus de la publicité que de l'information complète.</p> <p>Le parc éolien devrait plutôt être envisagé sur les terres non cultivables (montagneux, forestier) et non les terres cultivables de grandes qualité(classe 2) en marge du fleuve St-Laurent.</p>	<p>*sauvegarde des terres agricoles qui sont déjà restreinte (2%): la portion de terre qui sera utilisée pour faire un chemin pour se rendre à l'endroit pour y faire l'assise de l'éolienne ne sera plus cultivable.</p> <p>*sauvegarde de l'approvisionnement d'eau: toute construction descendant profondément dans le sol a un impact sur l'approvisionnement en eau (nappe phréatique) pour tous les citoyens qui ont des puits. Beaucoup de fermes d'élevage ont déjà une difficulté à s'approvisionner en eau, ces constructions vont définitivement nuire à toutes ses fermes avoisinantes. Qu'en est-il de la qualité de l'eau?</p> <p>*impact sur le bétail: en Europe, plusieurs fermes d'élevage(bovins, équins et autres) ont expérimenté des dédicsits importantes suite à l'implantation d'éoliennes dans un rayon allant à plus de 5 kilomètres du parc éolien (diminution de la production laitière, gestation difficile, malformations des membres suite à la vibration(tension) causée par les mouvements des palles des éoliennes)</p> <p>*impact sur la valeur des propriétés en marge du parc éolien (bruit, vibration, impact sur la luminosité (effet de stroboscope avec les palles), déguisement du paysage, baisse de la quiétude en campagne)</p> <p>*le non-respect des normes gouvernementales quant à l'environnement (cours d'eau, etc)</p> <p>*effet sur les humains (troubles du sommeil, maux de tête, étourdissement, nausées, trouble de la vue, troubles cardiaques, problèmes de concentration et trouble de la mémoire)</p> <p>* impact sur les oiseaux migratoires</p>	<p>Wind Turbine Syndrome, Dr Nina Pierpoint, March 2006, www.ninapierpoint.com</p> <p>Acquired flexural deformity of the distal interphalangic joint in foals, University of Lisbon, Teresa Margarida Costa Pereira e Curto, 2012</p>
---------	--	--------------	--	---	--

Citoyen		Sainte-Croix	<p>L'enjeu principal est sans contredit l'utilisation de bonnes terres agricoles pour une utilisation non-agricole alors qu'il y aurait beaucoup d'endroits incultes ou ces structures pourraient être installées. On nous ment en nous donnant une fausse surface nécessaire. Il y a aussi l'enjeu social ou seul l'aspect de l'argent a été présenté. Aucune consultation n'a été faite avec la population avant la présentation du projet qui est déjà en cours. Le profil financier ne tient pas la route car aucune étude du sol de la région n'a été faite. Le sous-sol étant instable, il y aura du pieutage à faire sous les bases ce qui augmentera les coûts. La zizanie règne maintenant entre les agriculteurs. Il y avait une belle harmonie que l'argent facile vient de gâcher. La majorité des propriétaires terriens qui ont accepté de recevoir des structures sur leurs terres n'habitent pas près de ces terres visées. C'est le (pas dans ma cours) pour eux, reflant ainsi les impacts négatifs aux autres.</p> <p>Pourquoi les périmètres d'exclusions ne sont pas les mêmes pour les habitants des rangs et ceux des villages. Pourquoi le RCI a été modifié en catimini un peu avant l'arrivée des promoteur. La norme du 40 décibel est inacceptable car pourquoi imposer à quelqu'un de vivre à côté d'un lave-vaisselle 24h/24 en disant que la loi le permet ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Mauvaise utilisation des meilleures terres de la région. -Le CPTAQ ne joue pas son rôle en disant que ce sont des structures temporaires ; le bloc de béton sera laissé là après démantèlement. -Les contraintes liées aux lois environnementales semblent beaucoup plus faciles à surmonter alors que dans notre quotidien d'agriculteurs, refaire un simple ponceau implique un lot de paperasse bureaucratique. -Il y a plein de conflits d'intérêt avec les municipalités, MRC et certains maires. -Il y a beaucoup d'études en Europe qui prouvent qui prouvent les problèmes liés aux éoliennes sur les animaux de ferme en particulier par les tensions parasites créées. -Il y aura des centaines de tonnes de métal et de béton qui seront enfouies dans nos sols et qui seront laissées là. -Il y aura des centaines de camions qui circuleront pendant la réalisation du dit projet causant beaucoup d'inconvénients. -Après calcul, est-ce que l'empreinte environnementale est encore positive ? -Tout le projet a été présenté de la mauvaise façon en commençant par donner de l'argent aux propriétaires à la simple signature d'une acceptation au projet avant de le présenter aux citoyens. Est-ce ça l'acceptabilité sociale ? -Il y a eu un cadre de référence monté par Hydro-Québec et l'UPA (révisé en 2020) de 63 pages qui encadre l'installation d'éoliennes sur le territoire. Ce cadre n'est absolument pas tenu en compte car il n'y a aucune valeur juridique. Il fut monté pour rien en gaspillant temps et argent. 	NA
---------	--	--------------	---	---	----

Organisation	Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Chaudière-Appalaches	Sainte-Marie	<p>L'enjeu que nous souhaitons mettre en évidence a déjà été soulevé brièvement dans l'avis de projet, soit l'impact du Projet sur les activités et les terres agricoles.</p> <p>La mission de l'UPA est de défendre les intérêts des producteurs et productrices agricoles du Québec et, par le fait même, de défendre l'intégrité du territoire agricole et de ses activités.</p> <p>D'emblée, notre organisation souhaite réitéré le non-sens du projet éolien en zone agricole dynamique. Cela va à l'encontre même de la volonté du ministre André Lamontagne tel qu'il a témoigné en onde le 30 mars dernier (voir référence).</p> <p>En tant qu'organisme, nous souhaitons que ce projet soit évalué avec un regard macroscopique en tenant compte de l'impact de la réalisation d'un tel projet dans un milieu agricole dynamique comme celui visé et du message que cela va envoyer aux promoteurs privés de la filière éolienne.</p>	<p>Nos préoccupations se manifestent à deux niveaux. D'abord, une préoccupation générale rattachée à l'autorisation d'un projet de cette nature dans une zone agricole dynamique. La préoccupation s'illustre par les répercussions et conséquences ultérieures que cela peut engendrer, notamment en ouvrant la porte à davantage de projets de cette nature qui auront tous et chacun leurs impacts locaux et régionaux sur le milieu et les activités agricoles. (voir référence suivante)</p> <p>https://www.congres.upa.qc.ca/fileadmin/01_UPA_provincial/Congres/2023/INITIAL-Atelier_3-2023_Environnement_et_energie.pdf</p> <p>Le second niveau concerne directement ce projet. Nous nous préoccupons sur les impacts précis de ce projet sur le territoire et les activités agricoles. Bien qu'à notre avis il ne puisse y avoir de positionnement d'équipements adéquats répondant à nos attentes, nous ne savons pas encore le degré d'impact puisqu'aucune cartographie n'a été encore publiée.</p>	<p>https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2055212/eoliennes-terres-agricoles-quebec-upa</p> <p>https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/tout-peut-arriver/segments/entrevues/488801/quebec-agriculteurs-secteur-agricole-eoliennes-souverainete-alimentaire-chaine-epicerie-profit</p> <p>https://www.upa.qc.ca/fileadmin/01_UPA_provincial/Fichiers_telechargement/2023-11_CFR_-_notes_Eoliennes.pdf</p> <p>https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/amenagement_territoire/orient</p>
--------------	---	--------------	--	--	---

